



Bulletin d'information pour les collectivités sur le site d'intérêt des îles de la côte Est

Automne 2018



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

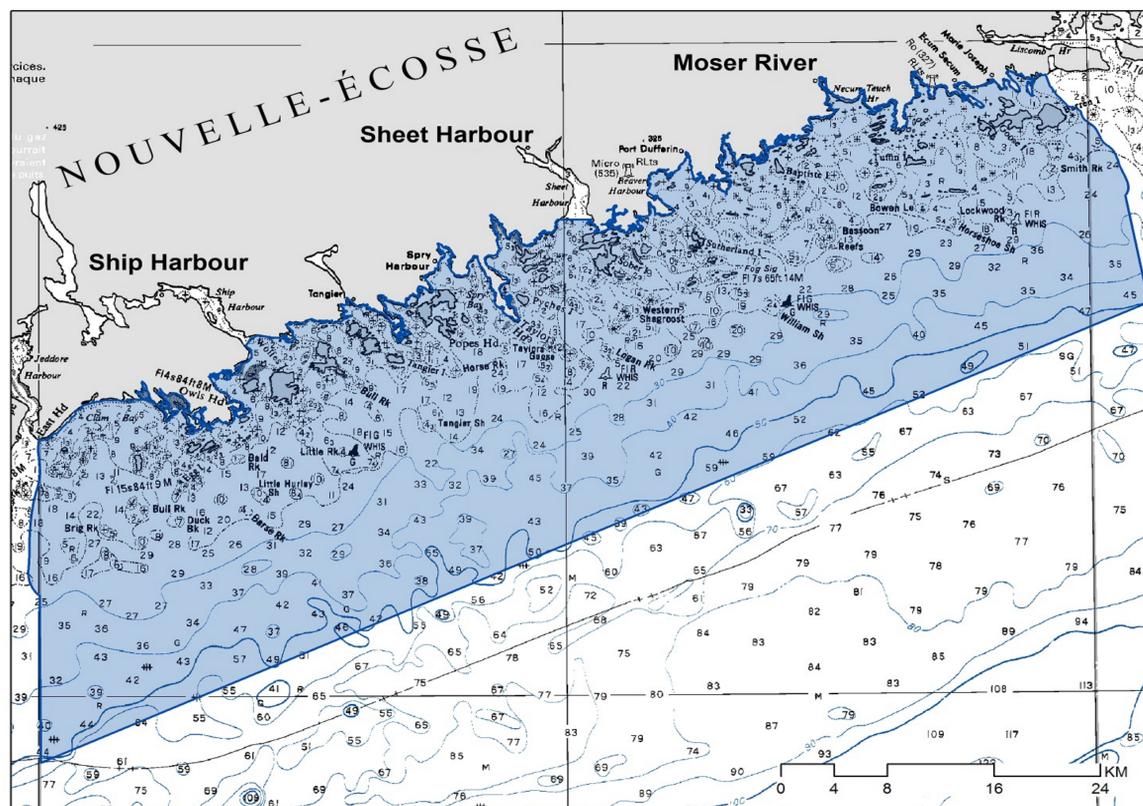
Canada 

En plus des renseignements présentés sur notre site Web de Pêches et Océans Canada (MPO), nous avons désormais créé un bulletin d'information saisonnier pour les collectivités sur le site d'intérêt (SI) des îles de la côte Est. Vous y trouverez les derniers renseignements sur le site d'intérêt.



Le Site d'intérêt *des îles de la côte Est*

Le 22 mars 2018, suite aux réunions menées avec les Premières Nations, la province de la Nouvelle-Écosse, les associations de pêche locales, et les groupes communautaires, le gouvernement du Canada a annoncé que les îles de la côte Est feraient l'objet d'un site d'intérêt (SI) aux fins de désignation éventuelle comme zone de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans*. Cette annonce marque le début d'un processus visant à évaluer ce site comme une ZPM éventuelle. La consultation des collectivités locales et des utilisateurs de la ressource constitue une partie essentielle du processus. Le SI des îles de la côte Est englobe les eaux côtières entourant le groupe dense d'îles qui s'étend de Clam Bay, près du port de Jeddore, jusqu'à Barren Island, près de Liscomb Point et s'étend sur environ 25 kilomètres au large du continent.



02.



Les
informations
de fond

Qu'est-ce qu'une ZPM?

Une ZPM est une partie de l'océan qui est gérée pour assurer la conservation de la nature à long terme. Les ZPM peuvent être mises en place pour protéger des zones uniques ou spéciales de l'océan; y compris des zones abritant une vie marine diverse ou abondante, des zones qui sont très sensibles aux perturbations, et des zones qui sont importantes pour les espèces en voie de disparition. Il est important de noter que les limites des ZPM en vertu de la *Loi sur les océans* prennent fin à la laisse de marée basse; elles ne s'appliquent donc qu'au milieu marin.

Pourquoi le Canada crée des ZPM?

Les océans dans le monde subissent des pressions de plus en plus fortes en raison des utilisations actuelles, de l'expansion des activités industrielles et du changement climatique. Le Canada, ainsi que près de 200 autres pays, s'est engagé en 2010 à améliorer la protection de ses eaux côtières et eaux océaniques pour atteindre l'objectif de 10 % d'ici 2020. Cela est réalisé par la création de nouvelles zones protégées au Canada. Le but ultime est de créer un réseau national de ZPM qui conservera la santé de nos eaux et soutiendra les pêches durables, les collectivités côtières et les autres activités océaniques. Un réseau de ZPM est un ensemble de différents types de ZPM qui fonctionnent conjointement afin de protéger les zones naturelles spéciales et l'ensemble de la biodiversité marine.

Comment a-t-on choisi le SI des îles de la côte Est?

Le SI des îles de la côte Est a été déterminé dans le cadre d'efforts de planification dirigés par le MPO. Ce processus a permis d'examiner les données scientifiques disponibles, les connaissances locales et traditionnelles, les activités commerciales et les valeurs culturelles des eaux au large de la Nouvelle-Écosse et a inclus les consultations avec les Premières Nations, la province de la Nouvelle-Écosse, les associations de pêche locales, et les groupes communautaires. Voir le point ci-dessous « Pourquoi protéger les îles de la côte Est » afin de découvrir pourquoi ce site a été choisi comme SI!

03.

Pourquoi protéger les îles de la côte Est?

Un endroit exceptionnel

Les îles de la côte Est constituent un archipel unique et très naturel entouré d'eaux côtières qui soutiennent la diversité de la vie marine ainsi que l'économie, les traditions et la culture de la collectivité locale.

De nombreuses îles parmi les centaines d'îles en question offrent d'importants lieux de nidification et d'alimentation aux oiseaux de mer et oiseaux de rivage. Le plancher océanique entourant les îles a été décrit comme une mosaïque disparate de types d'habitat qui comprend des herbiers riches, des forêts de varech denses, des fonds rocheux spectaculaires, ainsi que des parcelles de gravier, de sable et de boue. Chacun de ces habitats abrite une communauté distincte de vie marine. Le site comprend également des aires de croissance de poissons de fond, une frayère de harengs et un habitat côtier important pour le saumon de l'Atlantique en voie de disparition. La création d'une ZPM permettrait de protéger ce milieu marin spécial au profit des générations d'aujourd'hui et de demain.

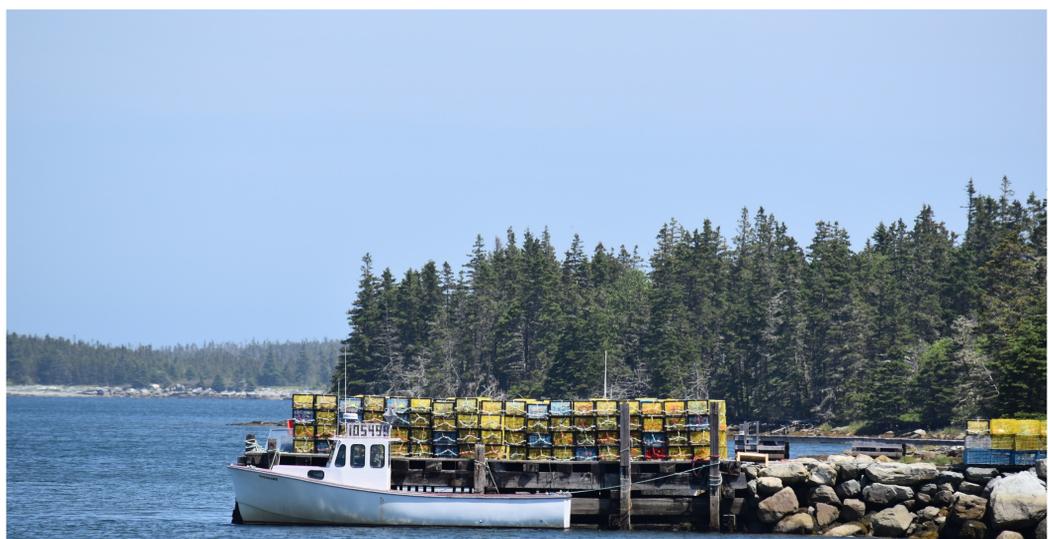
Maintenir l'équilibre

Les eaux des îles de la côte Est soutiennent des activités de pêche commerciale, de pêche récréative, de chasse et de pêche à la ligne durables, ainsi que d'autres activités de plein air depuis des siècles. Ces activités ont contribué à façonner la culture locale de la côte Est.

L'industrie de la pêche locale et les communautés locales prennent grand soin des îles et des eaux les entourant. La création d'une ZPM sur ce site pourrait permettre de préserver les activités traditionnelles et le lien étroit établi entre la collectivité et la mer.

Maximiser les possibilités

Les îles de la côte Est sont devenues une zone d'intérêt pour les nouvelles recherches scientifiques depuis l'annonce qu'elles feraient l'objet d'un SI. Cela présente des possibilités de collaboration avec la collectivité, l'industrie et les Premières Nations. Les nouvelles recherches scientifiques peuvent contribuer à la gestion efficace du homard et des autres pêches. Une ZPM pourrait également améliorer les possibilités de mener des activités touristiques et récréatives durables qui pourraient soutenir l'économie locale.





Îles de la côte Est
Nick Hawkins

04.

Où en est le processus d'établissement d'une ZPM?

Chaque ZPM est différente, et il est nécessaire de suivre des étapes précises avant de pouvoir établir une ZPM. La sélection et l'annonce d'un SI n'est qu'un début. La superficie, la forme, et les activités autorisées seront déterminées à mesure que nous avancerons au cours du processus. Les principales étapes comprennent la collecte des renseignements disponibles sur l'écologie, les activités humaines et la culture, la détermination des priorités de conservation, l'évaluation des risques écologiques posés par les activités, la détermination des limites, des zones et des activités autorisées, et l'élaboration du règlement en vertu de la *Loi sur les océans*. La consultation est essentielle à chacune de ces étapes.

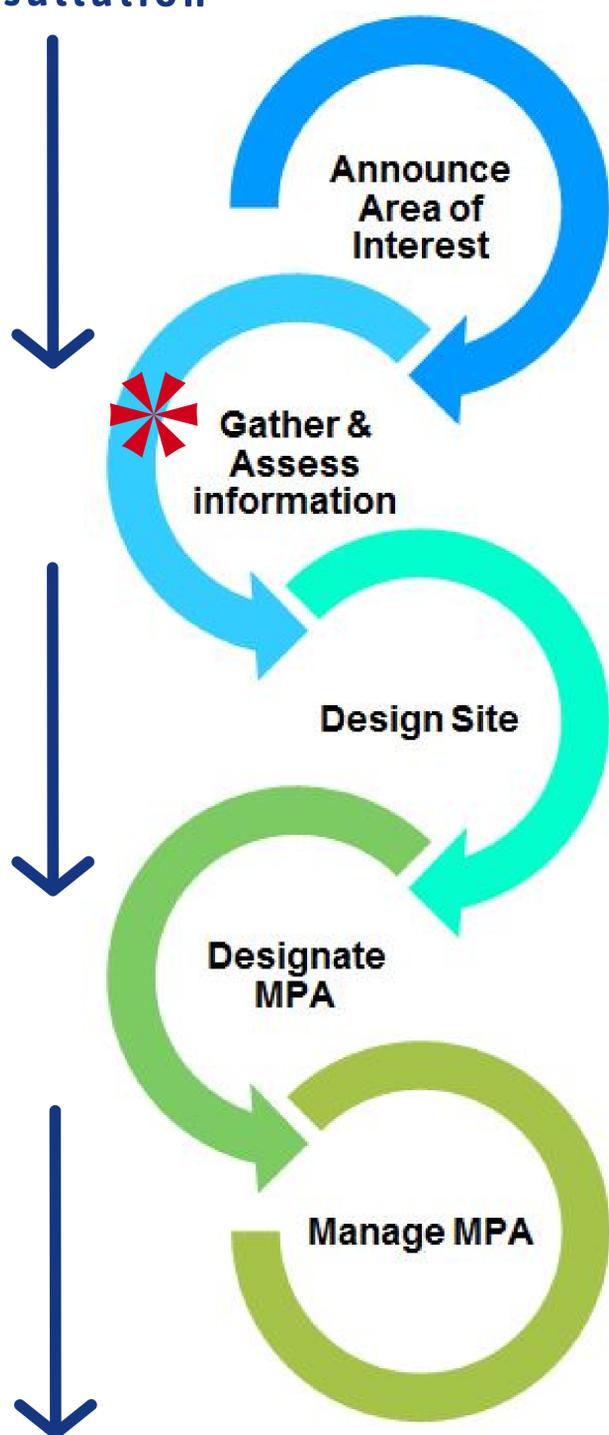
Depuis l'annonce faite en mars, le MPO a tenu un processus scientifique visant à examiner les renseignements et les données disponibles sur l'écologie et les caractéristiques naturelles spéciales du site. Les économistes du MPO ont également créé un profil socio-économique s'attachant à l'importance de la pêche au sein du site. Une étude sur l'utilisation et les connaissances autochtones est également en cours.

Le MPO a également mobilisé de façon active les intervenants et les membres de la communauté intéressés. Des réunions ont eu lieu avec l'industrie de la pêche et d'autres industries (p. ex., l'aquaculture, les plantes marines), les groupes environnementaux et de conservation ainsi que divers groupes communautaires. Ces réunions initiales avaient pour but d'expliquer le processus et d'identifier les éventuels membres du Comité consultatif sur le SI des îles de la côte Est, qui est créé pour partager des renseignements, échanger des points de vue, et fournir une orientation au cours du processus. Ces activités s'ajoutent à la consultation continue avec les Premières Nations, les groupes autochtones et la province de la Nouvelle-Écosse.

2018 → 2020 →

Où en est le processus d'établissement d'une ZPM?

Consultation



Le 13 septembre, nous avons tenu notre première réunion du Comité consultatif sur le SI des îles de la côte Est à Ship Harbour. La participation a été importante avec plus de 30 représentants de divers secteurs. Il était important d'entendre les différentes opinions et les différents points de vue autour de la table au début de ce processus. Nous prévoyons de tenir notre deuxième réunion du Comité consultatif sur le SI des îles de la côte Est avant la fin de l'exercice.

La pêche commerciale est la principale activité économique de la côte Est. Afin de compléter les travaux du Comité consultatif et pour permettre une contribution plus importante de l'industrie de la pêche, un groupe de travail se composant de membres de l'Eastern Shore Fisherman's Protective Association a été créé, et ce groupe a rencontré le MPO à plusieurs reprises. Un projet de cartographie des pêches est en cours avec ce groupe de travail et nous avons hâte d'acquérir des renseignements utiles dans le cadre de cette collaboration.

Le MPO a également reconnu l'importance de mobiliser la collectivité en général sur le sujet de la ZPM. Des événements publics, y compris des séances d'information et des ateliers, seront organisés dans les collectivités de la côte Est afin de donner à tous l'occasion de participer. Voir ci-dessous les détails sur les événements publics à venir.

 Automne 2018

05.

Foire aux questions sur le SI

Selon ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant, voici les réponses à plusieurs des questions les plus courantes sur une future ZPM visant les îles de la côte Est :

Question : Le MPO a-t-il déjà décidé à quoi ressemblera la future ZPM des îles de la côte Est et quelles seront les activités restreintes?

Réponse : Non. Chaque ZPM est différente. La superficie, la forme et les activités autorisées sont déterminées au moyen d'un processus qui commence une fois que le SI a été désigné. Pendant le processus de conception du site de la ZPM, toutes les ZPM désignées en vertu de la *Loi sur les océans* font l'objet d'une évaluation du risque écologique qui vise à déterminer, parmi les activités qui sont pratiquées sur le SI, celles qui pourraient poser des risques pour les caractéristiques naturelles qui font l'intérêt du site. L'évaluation du risque, conjuguée aux renseignements recueillis pendant les consultations, sert de fondement aux discussions sur les activités autorisées, les zones et les limites de la future ZPM. Les recommandations sur la conception finale de la ZPM sont élaborées à la table du Comité consultatif multisectoriel.

Question : Quels avantages une ZPM peut-elle offrir à la collectivité locale?

Réponse : Les ZPM peuvent contribuer à protéger les endroits spéciaux comme les îles de la côte Est tout en garantissant également que les collectivités locales continuent à profiter de la zone et à l'utiliser à l'avenir. Il existe de nombreux avantages possibles pour la collectivité locale. Ceux-ci vont de la santé continue des pêches locales et des nouvelles occasions en matière de tourisme jusqu'à la garantie de la santé des eaux et de la vie marine locale à long terme. Des ZPM offrent un point d'intérêt à la recherche scientifique et des possibilités de collaboration avec les Premières Nations, l'industrie de la pêche, le milieu universitaire et d'autres intervenants pour réaliser des projets qui intéressent les utilisateurs de la zone.

Question : La ZPM entraînera-t-elle la fermeture des pêches sur la côte Est?

Réponse : Non. Le MPO travaille en étroite collaboration avec l'industrie de la pêche locale afin de garantir qu'il n'y aura aucune incidence sur les emplois ou la capacité de gagner sa vie en habitant le long de la côte Est. Toutes les activités sont examinées dans le cadre de l'évaluation du risque écologique, mais compte tenu de son expérience avec des ZPM semblables, le MPO est convaincu que la pêche au homard et les autres pêches traditionnelles à engin fixe (hareng au filet maillant, poisson de fond à la palangre), les pêches en plongée, les pêches récréatives et les pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles seront autorisées dans une future ZPM des îles de la côte Est.

Question : Toutes les ZPM doivent-elles disposer d'une « zone sans prélèvement »?

Réponse : Non, les ZPM n'ont pas besoin de « zones d'interdiction de prélèvement » pour être efficaces. Bien que ces types de zones soient couramment utilisés dans les aires protégées du monde entier, il y a également des exemples de ZPM efficaces qui ne prévoient pas de telles mesures. Le MPO travaille en étroite collaboration avec l'industrie de la pêche et d'autres intervenants à la conception de ZPM afin d'assurer une protection efficace tout en évitant les répercussions économiques sur les collectivités.

Foire aux questions sur le SI

Question : La ZPM limitera-t-elle la chasse, la pêche à la praire et la récolte de fucus? D'autres activités sur terre seront-elles touchées?

Réponse : Non. Les ZPM désignées en vertu de la *Loi sur les océans* s'étendent seulement jusqu'à la laisse de marée basse, ce qui fait que les activités pratiquées sur la terre et dans la zone intertidale (entre la laisse de marée basse et la laisse de marée haute) comme la chasse, la pêche à la praire et la récolte de fucus auraient lieu hors des limites de la ZPM. De même, une ZPM n'aurait pas d'incidence sur les droits de propriété ou les activités d'entretien telles que les réparations de quai privé.

Question : Comment puis-je donner mon avis sur la conception de la ZPM des îles de la côte Est?

Réponse : Le MPO utilise plusieurs méthodes pour inclure pleinement les Premières Nations, les groupes autochtones, la collectivité, les industries et les autres gouvernements dans le processus d'établissement de la ZPM, en particulier :

- Un Comité consultatif a été formé et constituera une plateforme clé pour les discussions multisectorielles et pour donner des conseils sur la conception de la ZPM avant sa désignation.
- Un groupe de travail, composé de membres de l'Eastern Shore Fisherman's Protective Association a été créé afin de donner du poids à l'industrie dans ce processus.
- Des événements communautaires seront organisés pour permettre au MPO de partager de l'information, de répondre à vos questions et d'écouter vos points de vue. Veuillez consulter les sites Web du MPO pour savoir quand auront lieu les prochains événements.
- Tous les Canadiens ont l'occasion de donner leur avis sur la conception de la ZPM pendant la période de commentaires publics une fois que le projet de règlement a été rédigé et publié dans la Gazette du Canada (<http://www.gazette.gc.ca/accueil-home-fra.html>).

Question : Est-il possible de modifier une ZPM une fois que le règlement est achevé?

Réponse : Oui. La conception d'une ZPM est déterminée en collaboration au moyen d'un processus qui comprend des activités de collecte de renseignements, des activités d'évaluation et de vastes consultations. Une fois que la conception de la ZPM est prête, les limites, les zones et les activités autorisées sont décrites dans un projet de règlement. Le projet de règlement est alors publié dans la Gazette du Canada pendant une période de commentaires publics de 30 jours. Ces commentaires seront pris en compte lors de l'élaboration du règlement définitif.

Une fois qu'une ZPM est établie, le Comité consultatif continue de fournir des commentaires sur la gestion en cours du site. Les plans de gestion sont revus régulièrement, de nouvelles données scientifiques sont prises en compte, et l'efficacité générale de la ZPM est évaluée afin de déterminer la nécessité d'apporter des modifications.

Les modifications du règlement de la ZPM ne sont pas fréquentes. Toutefois, en cas de nécessité d'apporter une modification (par exemple, une modification du zonage ou une nouvelle activité autorisée), des consultations avec les Premières Nations, les groupes autochtones, les autres gouvernements, les intervenants de l'industrie et la collectivité auraient lieu afin d'éclairer ces modifications. Tout comme pour l'établissement de la ZPM, de telles modifications du règlement nécessiteraient également un examen public et une période de commentaires au moyen de la Gazette du Canada (décrit ci-dessus).

06.

Article trimestriel

Vous avez peut-être remarqué...

Le mois dernier, nos scientifiques ont visité les îles de la côte Est pour évaluer la santé des herbiers de zostère près de l'île Cable. Ils y ont récupéré des instruments qui avaient été déployés dans ces herbiers de zostère pour mesurer les courants, la température et la pénétration de la lumière dans les différentes profondeurs de l'eau. Il est important d'étudier ces sites puisque la zostère marine permet une biodiversité élevée et offre des habitats clés pour plusieurs poissons et invertébrés.



Saviez-vous
que eelgrass herbiers de
zostère aident à la filtration de
l'eau, à la protection des rivages
et à la stabilisation des
sédiments. Elles permettent
également une biodiversité
élevée..

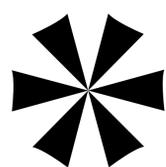
07.

Quelles sont les prochaines étapes?

Au cours des prochains mois, nous continuerons de rencontrer les Premières Nations, les groupes autochtones, la province, le groupe de travail de l'Eastern Shore Fisherman's Protective Association, et le Comité consultatif afin de cerner et de continuer de régler les principaux problèmes. Les progrès réalisés seront communiqués lors d'occasions comme ce bulletin d'information et notre site Web.

Comment pouvez-vous participer?

Le MPO organisera deux événements publics au cours de cet automne sur la côte Est. Ces journées portes ouvertes sont conçues pour échanger des renseignements sur le processus d'établissement du SI des îles de la côte Est et de la ZPM visant les îles de la côte Est, et constituent une occasion d'en apprendre davantage sur ce que les collectivités de la côte Est valorisent. Ces événements auront un caractère accueillant et familial. Visitez notre site Web pour connaître les dates à venir.



Pour de plus amples renseignements

Si vous avez des questions, ou si vous vous posez des questions quant à la façon dont une ZPM dans la zone des îles de la côte Est pourrait avoir une incidence sur vous, ou encore, si vous voulez être ajouté à notre liste de distribution par courriel, veuillez communiquer avec nous par courriel au **MaritimesMPA@dfo-mpo.gc.ca** ou par téléphone au **902-426-9919**.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site Web pour obtenir des mises à jour ou à nous suivre sur les médias sociaux :

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/aoi-si/easternshore-ilescoteest-fra.html>